

Règlement

1. L'affiliation à l'ASBL Tennis de Grez-Doiceau implique l'adhésion sans réserve au présent règlement d'ordre intérieur.

Toute infraction à ce règlement dûment constatée par un membre du Comité sera soumise au Comité du Tennis qui pourra suspendre le membre pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à l'exclusion du membre pour la saison en cours.

2. Réservation : Tout membre en ordre de cotisation reçoit un login et un mot de passe permettant d'effectuer ses réservations via internet <http://grez-tennis.be/reservation.html>
Il ne pourra réserver à nouveau qu'après avoir joué la partie réservée.

La réservation pour les simples est de 1 heure et pour les doubles 2 heures maximum à la fois. Le terrain doit être occupé par les personnes mentionnées lors de la réservation du terrain.

3. Annulation - Absence : Si le ou les joueurs ayant réservé sont dans l'impossibilité de se rendre sur le terrain, il est demandé d'annuler la réservation au plus tard 1 heure avant la réservation via le site. Tout abus répété sera considéré comme une infraction (voir article 1).

4. Occupation des terrains : Les terrains ne peuvent être utilisés que par les membres en ordre de cotisation.

Il n'est pas permis de jouer avec des non membres sans ticket « invité » sous peine d'une interdiction de réserver pendant 10 jours.

5. Invitation : A titre exceptionnel et afin de découvrir notre club, nous vous donnons la possibilité d'inviter une personne « non membre » avec un maximum de 3 invités sur la saison par membre adulte. Dès lors, il faudra au préalable acheter vos « crédits invités ».

Voir la procédure sur le site <http://grez-tennis.be/inscriptions.html>

6. Contrôles : Des contrôles réguliers seront effectués par les membres du Comité. Les personnes qui ne pourront pas justifier leur réservation, seront invitées à quitter le terrain. Les membres du comité se réservent le droit d'exclure toute personne dont la tenue, le comportement, ou le discours portent atteinte à la réputation, aux intérêts du club et de ses membres.

7. Entretien : En fin d'occupation, les joueurs sont priés de passer le filet à traîner sur l'entièreté de la surface de jeu et de ramasser leurs bouteilles et autres débris.

Seuls, les membres du comité et les moniteurs de Tennis agréés par le Comité sont habilités à juger de la praticabilité des terrains et, éventuellement de fermer temporairement ceux – ci.

8. Tenue : La tenue de jeu doit être correcte (chaussures adaptées à la surface de jeu et tenue de tennis adéquate).

9. Rencontre de groupe et tournois : Après autorisation par le Comité, les terrains peuvent être réservés prioritairement pour certains groupes de joueurs, pour ses moniteurs agréés pour les cours et stages, pour l'organisation de rencontres amicales, rencontres entre jeunes ou tournois intimes.

10. Moniteurs : Ne sont autorisés à donner cours dans les installations que les membres agréés par le Comité.

Règlement

11. Vol et accident : l'ASBL Tennis de Grez-Doiceau décline toute responsabilité en cas de vol et accident dans l'enceinte des terrains du fait de ces installations ou de la pratique de leur sport

12. Traitement des données : L'ASBL « Tennis de Grez-Doiceau » attache beaucoup d'importance à la vie privée des membres. Il est possible que des informations personnelles soient demandées à l'utilisateur. Dans ce cas, les données sont traitées conformément aux Dispositions relatives au traitement de données à caractère personnel.

Concrètement, cela signifie notamment que :

- Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que dans le but de répondre à la demande d'information que vous avez introduite.
- Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers, ni utilisées à des fins commerciales.